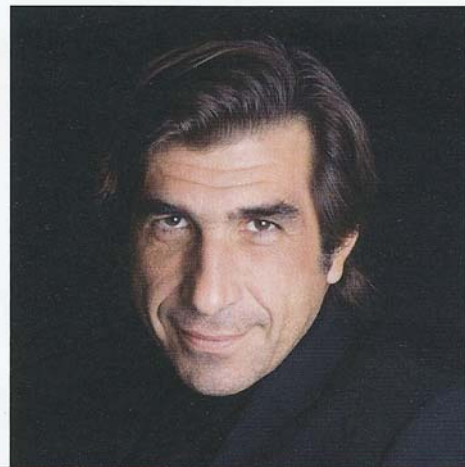


NEW DEAL numérique : les PRIORITÉS



Olivier MIDIÈRE

Président de l'ADEN

(Association pour le développement de l'économie numérique en France)

L'association de fournisseurs et d'institutionnels a remis en juin 2009, une lettre ouverte à la secrétaire d'Etat au développement de l'économie numérique. Le point avec Olivier Midière, président de l'ADEN France.

Quelles sont les missions de l'ADEN ?

Olivier Midière : La vocation de l'ADEN est de faciliter les échanges et les rencontres entre ses membres afin de favoriser la mise en place de réponses qui permettront d'accélérer la diffusion et l'appropriation des nouvelles technologies par au sein des entreprises françaises. Pour atteindre cet objectif, l'ADEN fait des propositions au gouvernement par le biais de groupe de travail sur des thèmes comme la dématérialisation et la sécurité. Parallèlement à cela, nous accompagnons les acteurs locaux autour de trois types d'actions : celles à mener auprès des dirigeants de TPE-PME, celles à mener sur les réseaux d'appui aux entreprises et enfin, sur l'offre d'équipements et de services TIC.

Que faut-il retenir de votre lettre ouverte «New Deal numérique» destinée à Nathalie Kosciusko-Morizet ?

O. M. : Dans cette lettre, nous avons dégagé quatre «priorités nationales», chacune divisées en plusieurs mesures cadres : le développement des infrastructures très haut débit fixes et mobiles, les «outils de la confiance» de la dématérialisation, le Green-IT et l'interopérabilité. La première priorité vise à équiper le pays d'infrastructures

très haut débit fixes et mobiles (de 10 à 100M Mbit/s et plus). La seconde concerne les outils de dématérialisation destinés à favoriser les échanges avec les différents acteurs en toute sécurité en particulier au niveau de la messagerie. De même, l'économie numérique doit faire appel à des normes européennes (mobilité, interfa-

« Il faut identifier les marchés les plus pertinents et favoriser l'émergence de champions français. »

çage, etc). Enfin, la dernière priorité consiste à élaborer une «Charte du Numérique Durable» avec l'ensemble des acteurs industriels, associatifs et institutionnels concernés.

Quel est l'état d'avancement des PME/PE sur l'appropriation des NTIC ?

O. M. : En France, le maillon faible des entreprises demeure les télécommunications. Elles sont en général équipées de vieux autocommutateurs PABX et n'ont pas basculé vers le protocole IP (Internet). Il faut donc encourager l'effort d'équipement pour que nos entreprises restent compétitives. La France est retard au niveau e-commerce et en ce qui concerne le B to B (Business to Business) nous sommes au 20^{ème} rang, loin derrière la Roumanie !

Face à ce bilan que préconisez-vous ?

O. M. : La compétitivité de nos entreprises passe par une politique industrielle nationale pour le numérique. Depuis 1970, il n'y a plus de politique industrielle pour fabriquer des champions nationaux. A ce niveau, l'Aden souhaite identifier les opportunités de marchés liés aux nouveaux besoins, identifier les forces et les faiblesses de l'industrie TIC nationale, sélectionner les marchés sur lesquels les firmes françaises sont les plus pertinentes et enfin favoriser l'émergence de champions français en s'appuyant sur une capacité reconnue de formation. Pour terminer, nous devons aussi mettre les universités au cœur de l'innovation. Il paraît essentiel de rappeler que le système universitaire peut constituer un puissant levier de la politique industrielle française, à l'instar des Etats-Unis.